

Grand Orient de France – Cadet, 28 octobre 2014

anicetlepors.blog.lemonde.fr/2014/10/29/grand-orient-de-france-cadet-28-octobre-2014/

L'avenir de la citoyenneté dans la décomposition sociale

Je vous remercie de m'accueillir dans ce Temple prestigieux.

Dans une société en perte de repères le thème choisi « l'avenir de la citoyenneté dans la décomposition sociale » est sans doute trop ambitieux, mais il me semble pertinent pour faire progresser notre réflexion aussi bien dans l'interprétation du monde que sur nous mêmes.

Pour cela je crois utile de situer dans le cours de l'histoire longue le moment historique dans lequel nous nous trouvons, puis la nature spécifique de ce moment que je caractérise comme un moment de décomposition sociale, pour m'interroger enfin ce que citoyenneté pourrait vouloir dire dans l'évolution envisageable.

1. L'émergence de la citoyenneté dans la sortie du religieux

De manière très schématique, je pense que l'on peut analyser la citoyenneté comme la forme la plus achevée de la sortie du politique de la religion. Cette émergence peut être décrite en trois mutations successives qui nous conduisent à la situation présente.

Première mutation à la fin du Moyen Âge, la dissociation par laquelle le roi « par la grâce de Dieu » devient roi souverain dans la cité des hommes : Saint Louis sécularise la justice, Philippe Le Bel installe le pape en Avignon, François 1^{er} impose le français comme langue administrative et s'arroge le monopole de l'« asile jusque-là accaparé par l'Église, Louis XIV affirme « l'État c'est moi ».

Deuxième mutation, l'État s'autonomise par rapport à la personne du roi. À sa mort, au terme d'un très long règne, on prête à Louis XIV la déclaration contraire à la première : « Je meurs, mais il reste d'État ». Jean-Jacques Rousseau apporte la solution à cette contradiction : la souveraineté passe de la tête du roi à une entité qu'il appelle le Peuple créant ainsi les conditions de la troisième mutation.

Troisième mutation : la distinction qui surgit sous la Révolution française entre le pouvoir d'État et les droits de l'homme et du citoyen. S'ouvre alors une période longue couvrant le XIX^e et la majeure partie du XX^e siècle au cours de laquelle s'organisera dans des catégories diverses (classes, castes, partis, internationales) les moyens de la conquête par les citoyens du pouvoir d'État. Cette conquête mêle en France, les luttes pour la République, pour le socialisme et pour la dés-imprégnation du religieux. Ce mouvement débouche sur ce que René Rémond a appelé un « siècle prométhéen » dont l'épopée communiste est la forme la plus significative. On sait que tout cela s'effondre au tournant des années 1990.

Nous sommes aujourd'hui dans un champ incertain. Sur le champ de ruines du siècle précédent se produit une bipolarisation entre individuation et mondialisation qui peuvent prendre des formes contradictoires : l'individuation vers le repli égoïste ou la responsabilité affirmée de l'individu, la mondialisation vers la domination du capital et de la finance ou le développement d'une solidarité planétaire. J'y reviendrai.

Au préalable, je crois devoir dire ce que j'entends par « décomposition sociale ».

2. Le temps de la décomposition sociale

Quittant le siècle prométhéen et abordant un XXI^e siècle dont nous ne savons pas ce qu'il sera, nous sommes dans une période de transition, de passage et en même temps de perte des repères. Ce n'est pas la première fois en France. Dans *Confessions d'un enfant du siècle*, en 1836, Alfred de Musset écrit « On ne sait, à chaque pas qu'on fait, si on marche sur un débris ou sur une semence » ; aujourd'hui, Edgar Morin parle de « métamorphose » : j'ai moi-même écrit, en 1993, un livre intitulé par une phrase de Ernst Jünger *Pendant la mue le serpent est aveugle*. S'ensuit un bouleversement des identités existantes : Amartya Sen (prix Nobel d'économie) en traite dans *Identité et violence* et Pierre Nora évoque le « régime des identités ».

Il n'y a pas aujourd'hui de théorie de la décomposition, mais on peut en évoquer cinq causes : la relativisation des

États-nations, la dénaturation de la notion de classe, les bouleversements spatiaux, la rapide évolution des mœurs, enfin – et surtout – l'affaiblissement voire l'affaissement des idéologies messianiques : la théorie néo-classique pour les libéraux, l'État providence pour les socio-démocrates, le marxisme pour le mouvement communiste.

Dans le tâtonnement général des solutions sont avancées pour répondre au processus de bipolarisation. D'une part, les droits de l'homme ; d'autre part l'Europe. Mais les droits de l'homme ne sont pas signifiants d'une perspective politique ; Marcel Gauchet dit à leur sujet qu' « ils jouent dans la sphère sociale le rôle de régulateur que joue le marché dans la sphère économique ». Quant à l'Europe, une citoyenneté européenne a été décrétée par le traité de Maastricht, aujourd'hui inscrite dans l'article 20 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), citoyenneté de faible densité, de substitution, on a pu dire « un objet politique non identifié ».

Alors, quelle signification donner au mouvement de bipolarisation individuisation-mondialisation à l'œuvre dans la décomposition sociale et à ses conséquences sur la redéfinition de la citoyenneté ?

3. La citoyenneté entre individuisation et mondialisation

Que faire comme aurait dit un grand ancêtre ? Quelles sont les conséquences de la décomposition sur chacun des termes de la bipolarisation ?

Sur la mondialisation. Notre époque est peut être, pour la première fois dans l'histoire des hommes, celle de la prise de conscience de la finitude de la planète et de l'unité de destin du genre humain. Des valeurs universelles sont en gestation ; des moyens partagés se développent ; une dynamique est en marche, y compris dans les affrontements et les guerres.

Sur l'individuisation. J'entends par là la refondation de la citoyenneté à partir de la responsabilité individuelle assumée. Il y a une distinction franche avec ce que nous avons connu au XX^e siècle où la citoyenneté s'exprimait sur la base d'une appartenance voire d'une allégeance au chef, à la communauté ou au parti, compatible avec l'existence de « religions séculières ». Pour exprimer cette citoyenneté nouvelle j'ai parlé de « génome de citoyenneté », en entendant par là l'ensemble des engagements choisis par chaque individu. Dès lors, la question est de savoir comment construire des centralités démocratiques et efficaces à partir de cette totalité des individus, alors que jusqu'à présent la méthode était celle du centralisme, quand bien même le PCF, par exemple, a renoncé au fameux « centralisme démocratique ».

Il est donc nécessaire d'approfondir la réflexion sur ces deux concepts de mondialisation et d'individuisation, tout en étendant cette réflexion à la dialectique qui les lie. Cela conduit à la question : quelle est la place de la nation dans cette conception ? Il faut introduire le temps long. En 1882, dans sa célèbre conférence à la Sorbonne sur le thème *Qu'est-ce qu'une nation ?* Ernest Renan déclarait « Les nations ont eu un commencement, elles auront une fin. Un jour peut-être la confédération européenne les remplacera. Mais telle n'est pas la loi du siècle où nous vivons » ; il y a de cela 132 ans. La nation m'apparaît précisément comme l'instrument de cette dialectique. Les progrès du genre humain ont les continentales comme champs d'application (l'Europe continentale pour ce qui nous concerne), mais à mes yeux la nation ; communauté des citoyens et conceptrice de valeurs universelles, est et demeure la niveau le plus pertinent d'articulation du général et du particulier.

[Signaler ce contenu comme inapproprié](#)